

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 87 (1942)
Heft: 11

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

87^e année

Nº 11

Novembre 1942

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :

1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Prix du numéro : fr. 1.50.

Pour l'Etranger :

1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

L'instruction du groupe de combat

Si nos chefs subalternes, nos lieutenants en particulier, éprouvent un certain embarras à se rendre toujours exactement compte dans les exercices de combat *de quoi il s'agit* et à disposer et ordonner en conséquence, nos chefs de groupe se trouvent en présence de difficultés plus grandes encore. Pour qu'ils acquièrent, comme des réflexes, la connaissance, la sûreté et l'autorité indispensables pour entraîner leurs hommes au combat, il importe de leur donner fréquemment l'occasion, non seulement *de faire œuvre de chefs*, mais aussi *d'apprendre en détail les particularités d'un mode déterminé de combat*.

Il n'est plus possible d'improviser sur le champ de bataille. Toute question de courage personnel mise à part, le chef de groupe mettra en pratique ce qu'il a appris et surtout ce qu'il *sait* ; si ses connaissances sont limitées, son incapacité engendrera sûrement des situations désespérées. Le groupe ne sera plus qu'une « bande » privée d'un véritable chef et n'ayant à sa tête que le soldat qui aura montré sous le feu le